



Faoug, le 25 août 2016

## **VOTATION FEDERALE DU 25 SEPTEMBRE 2016**

Les citoyens et citoyennes sont convoqués le dimanche 25 septembre prochain pour se prononcer sur les objets fédéraux suivants :

1. Initiative populaire du 6 septembre 2012 « Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte) »
2. Initiative populaire du 17 décembre 2013 « AVSplus : pour une AVS forte »
3. Loi fédérale du 25 septembre 2015 sur le renseignement (LRens)

### **Clôture du rôle des électeurs : vendredi 23 septembre 2016 à 12h**

L'électeur qui n'a pas reçu tout ou partie du matériel, ou qui l'a égaré, peut en réclamer le remplacement au greffe municipal **jusqu'au 23 septembre 2016 à 11h00**.

**Le bureau de vote se trouvera dans les bureaux de l'administration, Rte de Salavaux 1a à Faoug.** Il sera ouvert uniquement le :

**dimanche 25 septembre 2016 de 10h30 à 11h30**

Manière de voter :

1. l'électeur peut choisir de se rendre au bureau de vote avec son matériel.
2. l'électeur peut voter par correspondance (par voie postale, le courrier devra parvenir au greffe pour le vendredi 23 septembre 2016 ou en déposant son vote dans la boîte aux lettres communale jusqu'au dimanche 25 septembre 2016 à 11h30).

**L'ENVOI POSTAL DOIT ÊTRE AFFRANCHI PAR L'ELECTEUR !**

#### **Rappel concernant le vote par correspondance**

Il faut que l'enveloppe de vote jaune soit fermée (avec tous les bulletins à l'intérieur), d'une part et la carte de vote, **signée avec votre date de naissance ! (et pas la date du jour)**, d'autre part soient renfermées dans l'enveloppe de transmission.

**La carte de vote ne doit en aucun cas être glissée dans l'enveloppe de vote jaune.**

En cas de besoin, l'enveloppe de transmission officielle peut être remplacée par une enveloppe privée, portant l'adresse du greffe.

La Municipalité